

REVUE SPIRITE

JOURNAL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

9° ANNÉE.

N° 3.

MARS 1866.

Introduction à l'étude des fluides spirituels.

I

Les fluides spirituels jouent un rôle important dans tous les phénomènes spirites, ou mieux, ils sont le principe même de ces phénomènes. Jusqu'à présent on s'est borné à dire que tel effet est le résultat d'une action fluidique ; mais cette donnée générale, suffisante au début, ne l'est plus lorsqu'on veut scruter les détails. Les Esprits ont sagement borné leur enseignement dans le principe ; plus tard ils ont appelé l'attention sur cette grave question des fluides, et ce n'est pas dans un seul centre qu'ils l'ont abordée, c'est à peu près partout.

Mais les Esprits ne viennent pas nous apporter cette science, plus qu'une autre, toute faite ; ils nous mettent sur la voie, nous fournissent les matériaux, c'est à nous de les étudier, de les observer, de les analyser, de les coordonner et de les mettre en œuvre. C'est ce qu'ils ont fait pour la constitution de la doctrine, et ils ont agi de même à l'égard des fluides. Dans mille endroits divers, à notre connaissance, ils en ont ébauché l'étude ; partout nous trouvons quelques faits, quelques explications, une théorie partielle, une idée, mais nulle part un travail d'ensemble complet. Pourquoi cela ? est-ce impuissance de leur part ? Non, certes, car ce qu'ils eussent pu faire comme hommes, ils le peuvent à plus forte raison comme Esprits ; mais c'est, comme nous l'avons dit, qu'ils ne viennent, pour aucune chose, nous affranchir du travail de l'intelligence, sans lequel nos forces, restées inactives, s'étioleraient, car nous trouverions commode qu'ils travaillassent pour nous.

Le travail est donc laissé à l'homme, mais son intelligence, sa vie,

son temps, étant bornés, il n'est donné à aucun d'élaborer tout ce qui est nécessaire pour la constitution d'une science ; c'est pourquoi il n'en est pas une seule qui soit, de toutes pièces, l'œuvre d'un seul homme, pas une découverte que son premier inventeur ait portée à la perfection ; à chaque édifice intellectuel, plusieurs hommes et plusieurs générations ont apporté leur contingent de recherches et d'observations.

Ainsi en est-il de la question qui nous occupe, dont les diverses parties ont été traitées séparément, puis colligées en un corps méthodique, lorsque des matériaux suffisants ont pu être réunis. Cette partie de la science spirite se trouve dès lors être, non plus une conception systématique individuelle, d'un homme ou d'un Esprit, mais le produit d'observations multiples, qui tirent leur autorité de la concordance qui existe entre elles.

Par le motif que nous venons d'exprimer, nous ne saurions prétendre que ce soit là le dernier mot. Les Esprits, comme nous l'avons dit, graduent leurs enseignements et les proportionnent à la somme et à la maturité des idées acquises. Il ne saurait donc être douteux que, plus tard, ils mettront sur la voie de nouvelles observations ; mais dès aujourd'hui il y a des éléments suffisants pour former un corps qui sera ultérieurement et graduellement complété.

L'enchaînement des faits nous oblige à prendre notre point de départ de plus haut, afin de procéder du connu à l'inconnu.

II

Tout se lie dans l'œuvre de la création. Jadis on considérait les trois règnes comme entièrement indépendants l'un de l'autre, et l'on eût ri de celui qui aurait prétendu trouver une corrélation entre le minéral et le végétal, entre le végétal et l'animal. Une observation attentive a fait disparaître la solution de continuité, et prouvé que tous les corps forment une chaîne non interrompue ; de telle sorte, que les trois règnes ne subsistent, en réalité, que pour les caractères généraux les plus tranchés ; mais sur leurs limites respectives ils se confondent, au point que l'on hésite à savoir où l'un finit et où l'autre commence, et dans lequel certains êtres doivent être rangés ; tels sont, par exemple, les zoophytes ou animaux plantes, ainsi nommés, parce qu'ils tiennent à la fois de l'animal et de la plante.

La même chose a lieu pour ce qui concerne la composition des corps. Longtemps les quatre éléments ont servi de base aux sciences naturelles ; ils sont tombés devant les découvertes de la chimie mo-

derne, qui a reconnu un nombre indéterminé de corps simples. La chimie nous montre tous les corps de la nature formés de ces éléments combinés en diverses proportions ; c'est de la variété infinie de ces combinaisons que naissent les innombrables propriétés des différents corps. C'est ainsi, par exemple, qu'une molécule de gaz oxygène et deux de gaz hydrogène, combinées, forment de l'eau. Dans leur transformation en eau, l'oxygène et l'hydrogène perdent leurs qualités propres ; il n'y a plus, à proprement parler, d'oxygène et d'hydrogène, mais de l'eau. En décomposant l'eau, on retrouve les deux gaz dans les mêmes proportions. Si, au lieu d'une molécule d'oxygène, il y en a deux, c'est-à-dire deux de chaque gaz, ce n'est plus de l'eau, mais un liquide très corrosif. Il a donc suffi d'un simple changement dans la proportion de l'un des éléments pour transformer une substance salubre en une substance vénéneuse. Par une opération inverse, que les éléments d'une substance délétère, de l'arsenic, par exemple, soient simplement combinés dans d'autres proportions, sans addition ni retranchement d'aucune autre substance, elle deviendra inoffensive, ou même salubre. Il y a plus : plusieurs molécules réunies, d'un même élément, jouiront de propriétés différentes, selon le mode d'agrégation et les conditions du milieu où elles se trouvent. L'*ozone*, récemment découvert dans l'air atmosphérique, en est un exemple. On a reconnu que cette substance n'est autre que l'oxygène, un des principes constituants de l'air, dans un état particulier qui lui donne des propriétés distinctes de l'oxygène proprement dit. L'air n'en est pas moins toujours formé d'oxygène et d'azote, mais ses qualités varient selon qu'il contient une quantité plus ou moins grande d'oxygène à l'état d'*ozone*.

Ces observations, qui paraissent étrangères à notre sujet, s'y rattachent néanmoins d'une manière directe, comme on le verra plus tard ; elles sont, en outre, essentielles comme points de comparaison.

Ces compositions et ces décompositions s'obtiennent artificiellement et en petit dans les laboratoires, mais elles s'opèrent en grand et spontanément dans le grand laboratoire de la nature. Sous l'influence de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, de l'humidité, un corps se décompose, ses éléments se séparent, d'autres combinaisons s'opèrent, et de nouveaux corps se forment. Ainsi, la même molécule d'oxygène, par exemple, qui fait partie de notre propre corps, après la destruction de celui-ci, entre dans la composition d'un minéral, d'une plante, ou d'un corps animé. Dans notre corps actuel se trouvent donc les

mêmes parcelles de matière qui ont été parties constituantes d'une multitude d'autres corps.

Citons un exemple pour rendre la chose plus claire.

Une petite graine est mise en terre, elle pousse, croît et devient un grand arbre, qui, chaque année donne des feuilles, des fleurs et des fruits. Est-ce à dire que cet arbre tout entier se trouvait dans la graine ? Assurément non, car il contient une quantité de matière de beaucoup plus considérable. D'où lui est donc venue cette matière ? Des liquides, des sels, des gaz que la plante a puisés dans la terre et dans l'air, qui se sont infiltrés dans sa tige, et en ont, petit à petit, augmenté le volume. Mais ni dans la terre ni dans l'air on ne trouve du bois, des feuilles, des fleurs et des fruits. C'est que ces mêmes liquides, sels et gaz, dans l'acte d'absorption, se sont décomposés ; leurs éléments ont subi de nouvelles combinaisons qui les ont transformés en sève, bois, écorce, feuilles, fleurs, fruits, essences volatiles odorantes, etc. Ces mêmes parties vont à leur tour se détruire, se décomposer ; leurs éléments, se mêler de nouveau à la terre et à l'air ; recomposer les substances nécessaires à la fructification ; être réabsorbés, décomposés et transformés une autre fois en sève, bois, écorce, etc. En un mot, la matière n'éprouve ni augmentation, ni diminution, elle se transforme, et, par suite de ces transformations successives, la proportion des diverses substances est toujours en quantité suffisante pour les besoins de la nature. Supposons, par exemple, qu'une quantité donnée d'eau soit décomposée, dans le phénomène de la végétation, pour fournir l'oxygène et l'hydrogène nécessaires à la formation des diverses parties de la plante ; c'est une quantité d'eau qui existe en moins dans la masse ; mais ces parties de la plante, lors de leur décomposition, vont rendre libres l'oxygène et l'hydrogène qu'elles renfermaient, et ces gaz, se combinant entre eux, vont reformer une quantité d'eau équivalente à celle qui avait disparu.

Un fait qu'il n'est pas inopportun de signaler ici, c'est que l'homme, qui peut opérer artificiellement les compositions et les décompositions qui s'opèrent spontanément dans la nature, est impuissant à reconstituer le moindre corps organisé, fût-ce même un brin d'herbe ou une feuille morte. Après avoir décomposé un minéral, il peut le reformer de toutes pièces, tel qu'il était auparavant ; mais lorsqu'il a séparé les éléments d'une parcelle de matière végétale ou animale, il ne peut la reconstituer, à moins forte raison lui donner la vie. Sa puissance s'arrête à la matière inerte : le principe de vie est dans la main de Dieu.

La plupart des corps simples sont appelés *pondérables*, parce qu'on en peut mesurer le poids, et ce poids est en raison de la somme des molécules contenues dans un volume donné. D'autres sont dits *impondérables*, parce qu'ils n'ont aucun poids pour nous, et qu'en quelque quantité qu'ils soient accumulés dans un autre corps, ils n'en augmentent pas le poids. Ce sont : le calorique, la lumière, l'électricité, le fluide magnétique ou de l'aimant ; ce dernier n'est qu'une variété de l'électricité. Quoique impondérables, ces fluides n'en ont pas moins une très grande puissance. Le calorique divise les corps les plus durs, les réduit en vapeurs, et donne aux liquides évaporés une force d'expansion irrésistible. Le choc électrique brise les arbres et les pierres, courbe des barres de fer, fond les métaux, transporte au loin des masses énormes. Le magnétisme donne au fer une puissance d'attraction capable de soutenir des poids considérables. La lumière ne possède pas ce genre de force, mais elle exerce une action chimique sur la plupart des corps, et sous son influence s'opèrent incessamment des compositions et des décompositions. Sans la lumière, les végétaux et les animaux s'étiolent, les fruits n'ont ni saveur ni coloration.

III

Tous les corps de la nature, minéraux, végétaux, animaux, animés ou inanimés, solide, liquides ou gazeux, sont donc formés des mêmes éléments, combinés de manière à produire l'infinie variété des différents corps. La science va plus loin aujourd'hui ; ses investigations la conduisent peu à peu à la grande loi de l'unité. Il est maintenant à peu près généralement admis que les corps réputés simples ne sont que des modifications, des transformations d'un élément unique, principe universel désigné sous les noms d'*ether, fluide cosmique ou fluide universel* ; de telle sorte que, selon le mode d'agrégation des molécules de ce fluide, et sous l'influence de circonstances particulières, il acquiert des propriétés spéciales qui constituent les corps simples ; ces corps simples, combinés entre eux en diverses proportions, forment, comme nous l'avons dit, l'innombrable variété des corps composés. Selon cette opinion, le calorique, la lumière, l'électricité et le magnétisme ne seraient également que des modifications du fluide primitif universel. Ainsi ce fluide qui, selon toute probabilité, est impondérable, serait à la fois le principe des fluides impondérables et des corps pondérables.

La chimie nous fait pénétrer dans la constitution intime des corps ;

mais, expérimentalement parlant, elle ne va pas au delà des corps considérés comme simples ; ses moyens d'analyse sont impuissants pour isoler l'élément primitif et en déterminer l'essence. Or, entre cet élément dans sa pureté absolue et le point où s'arrêtent les investigations de la science, l'intervalle est immense. En raisonnant par analogie, on arrive à cette conclusion qu'entre ces deux points extrêmes, ce fluide doit subir des modifications qui échappent à nos instruments et à nos sens matériels. C'est dans ce champ nouveau, jusqu'ici fermé à l'exploration, que nous allons essayer de pénétrer.

IV

Jusqu'à ce jour on n'avait que des idées très incomplètes sur le monde spirituel ou invisible ; on se figurait les Esprits comme des êtres en dehors de l'humanité ; les anges étaient aussi des créatures à part, d'une nature plus parfaite. Quant à l'état des âmes après la mort, les connaissances n'étaient guère plus positives. L'opinion la plus générale en faisait des êtres abstraits, dispersés dans l'immensité, et n'ayant plus de rapports avec les vivants, soit qu'ils fussent, selon la doctrine de l'Église, dans les béatitudes du ciel ou dans les ténèbres de l'enfer. De plus, les observations de la science s'arrêtant à la matière tangible, il en résultait, entre le monde corporel et le monde spirituel, un abîme qui semblait exclure tout rapprochement. C'est cet abîme que de nouvelles observations et l'étude de phénomènes encore peu connus viennent combler, du moins en partie.

Le Spiritisme nous apprend d'abord que les Esprits sont les âmes des hommes qui ont vécu sur la terre ; qu'ils progressent sans cesse, et que les anges sont ces mêmes âmes ou Esprits arrivés à un état de perfection qui les rapproche de la Divinité.

En second lieu, il nous apprend que les âmes passent alternativement de l'état d'incarnation à celui d'erraticité ; qu'à ce dernier état elles constituent la population invisible du globe, auquel elles restent attachées jusqu'à ce qu'elles y aient acquis le développement intellectuel et moral que comporte la nature de ce globe, après quoi elles le quittent pour passer dans un monde plus avancé.

Par la mort du corps, l'humanité corporelle fournit des âmes ou Esprits au monde spirituel ; par les naissances, le monde spirituel alimente le monde corporel ; il y a donc transmutation ou déviation incessante de l'un dans l'autre. Cette relation constante les rend solidaires, car ce sont les mêmes êtres qui entrent dans notre monde et qui en sortent alternativement. C'est là un premier trait d'union, un

point de contact qui diminue déjà la distance qui semblait séparer le monde visible du monde invisible.

La nature intime de l'âme, c'est-à-dire du principe intelligent, source de la pensée, échappe complètement à nos investigations ; mais on sait maintenant que l'âme est revêtue d'une enveloppe ou corps fluidique qui en fait, après la mort du corps matériel, comme auparavant, un être distinct, circonscrit et individuel. L'âme est le principe intelligent considéré isolément ; c'est la force agissante et pensante que nous ne pouvons concevoir isolée de la matière que comme une abstraction. Revêtue de son enveloppe fluidique, ou périsprit, l'âme constitue l'être appelé *Esprit*, comme lorsqu'elle est revêtue de l'enveloppe corporelle, elle constitue l'homme ; or, bien qu'à l'état d'Esprit elle jouisse de propriétés et de facultés spéciales, elle n'a pas cessé d'appartenir à l'humanité. Les Esprits sont donc des êtres semblables à nous, puisque chacun de nous devient Esprit après la mort de son corps, et que chaque Esprit redevient homme par la naissance.

Cette enveloppe *n'est point l'âme*, car elle ne pense pas : ce n'est qu'un vêtement ; sans l'âme, le périsprit, de même que le corps, est une matière inerte privée de vie et de sensations. Nous disons *matière*, parce qu'en effet le périsprit, quoique d'une nature éthérée et subtile, n'en est pas moins de la matière tout aussi bien que les fluides impondérables, et, de plus, *matière de même nature et de même origine que la matière tangible la plus grossière*, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

L'âme ne revêt pas seulement le périsprit à l'état d'Esprit ; elle est inséparable de cette enveloppe, qui la suit dans l'incarnation comme dans l'erraticité. Dans l'incarnation, c'est le lien qui l'unit à l'enveloppe corporelle, l'intermédiaire à l'aide duquel elle agit sur les organes et perçoit les sensations des choses extérieures. Pendant la vie, le fluide périsprital s'identifie avec le corps, dont il pénètre toutes les parties ; à la mort il s'en dégage ; le corps privé de vie se dissout, mais le périsprit, toujours uni à l'âme, c'est-à-dire au principe vivifiant, ne périt pas ; seulement l'âme, au lieu de deux enveloppes, n'en conserve qu'une : la plus légère, celle qui est le plus en harmonie avec son état spirituel.

Quoique ces principes soient élémentaires pour les Spirités, il était utile de les rappeler pour l'intelligence des explications subséquentes et la liaison des idées.

V

Quelques personnes ont contesté l'utilité de l'enveloppe périspiritale de l'âme, et par suite son existence. L'âme, disent-elles, n'a pas besoin d'intermédiaire pour agir sur le corps ; et une fois séparée du corps, c'est un accessoire superflu.

A cela nous répondons d'abord que le périsprit n'est point une création imaginaire, une hypothèse inventée pour arriver à une solution ; son existence est un fait constaté par l'observation. Quant à son utilité, soit pendant la vie, soit après la mort, il faut bien admettre que, puisqu'il existe, c'est qu'il sert à quelque chose. Ceux qui contestent son utilité sont comme un individu qui, ne comprenant pas les fonctions de certains rouages dans un mécanisme, en conclurait qu'ils ne servent qu'à compliquer la machine sans nécessité. Il ne voit pas que si la moindre pièce était supprimée, tout serait désorganisé. Que de choses, dans le grand mécanisme de la nature, semblent inutiles aux yeux de l'ignorant, et même de certains savants, qui croient de bonne foi que s'ils eussent été chargés de la construction de l'univers, ils l'auraient bien mieux fait !

Le périsprit est un des rouages les plus importants de l'économie ; la science l'a observé dans quelques-uns de ses effets, et on l'a tour à tour désigné sous les noms de fluide vital, fluide ou influx nerveux, fluide magnétique, électricité animale, etc., sans se rendre un compte précis de sa nature et de ses propriétés, et encore moins de son origine. Comme enveloppe de l'Esprit après la mort, il a été soupçonné dès la plus haute antiquité. Toutes les théologies attribuent aux êtres du monde invisible un corps fluidique. Saint Paul dit en termes précis que nous renaissions avec un *corps spirituel* (1^o ép. aux Corinth., ch. XV, v, de 35 à 44 et 50).

Il est de même de toutes les grandes vérités fondées sur les lois de la nature, et dont, à toutes les époques, des hommes de génie ont eu l'intuition. C'est ainsi que, dès avant notre ère, des savants philosophes avaient soupçonné la rondeur de la terre et son mouvement de rotation, ce qui n'ôte rien au mérite de Copernic et de Galilée, en supposant même que ces derniers aient profité des idées de leurs devanciers. Grâce à leurs travaux, ce qui n'était qu'une opinion individuelle, une théorie incomplète et sans preuve, *inconnue des masses*, est devenu une vérité scientifique, pratique et populaire.

La Doctrine du périsprit est dans le même cas ; le Spiritisme ne l'a point découvert le premier ; mais, de même que Copernic pour le

mouvement de la terre, il l'a étudié, démontré, analysé, défini, et en a tiré de féconds résultats. Sans les études modernes plus complètes, cette grande vérité, comme beaucoup d'autres, serait encore à l'état de lettre morte.

VI

Le périsprit est le trait d'union qui relie le monde spirituel au monde corporel. Le Spiritisme nous les montre en relation si intime et si constante, que de l'un à l'autre la transition est presque insensible ; or, de même que, dans la nature, le règne végétal se lie au règne animal par des êtres *semi-végétaux et semi-animaux*, l'état corporel se lie à l'état spirituel non seulement par le principe intelligent, qui est le même, mais encore par l'enveloppe fluidique, à la fois *semi-matérielle et semi-spirituelle*, de ce même principe. Pendant la vie terrestre, l'être corporel et l'être spirituel sont confondus et agissent de concert ; la mort du corps ne fait que les séparer. La liaison de ces deux états est telle, et ils réagissent l'un sur l'autre avec tant de force, qu'un jour viendra où l'on reconnaîtra que l'étude de l'histoire naturelle de l'homme ne saurait être complète sans l'étude de l'enveloppe périspritale, c'est-à-dire sans mettre un pied dans le domaine du monde invisible.

Ce rapprochement est encore plus grand quand on observe l'origine, la nature, la formation et les propriétés du périsprit, observation qui découle naturellement de l'étude des fluides.

VII

Il est reconnu que toutes les matières animales ont pour principes constituants l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le carbone, combinés en différentes proportions. Or, comme nous l'avons dit, ces corps simples ont eux-mêmes un principe unique, qui est le fluide cosmique universel ; par leurs diverses combinaisons ils forment toutes les variétés de substances qui composent le corps humain, le seul dont nous parlons ici, quoiqu'il en soit de même à l'égard des animaux et des plantes. Il en résulte que le corps humain n'est, en réalité, qu'une sorte de concentration, de condensation ou, si l'on veut, de solidification de fluide universel, comme le diamant est une solidification de gaz carbonique. En effet, supposons la désagrégation complète de toutes les molécules du corps, nous retrouvons l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le carbone, en d'autres termes, le corps sera volatilisé. Ces quatre éléments ramenés à leur état primitif par une nouvelle et

plus complète décomposition, si nos moyens d'analyse le permettaient, donneraient le fluide cosmique. Ce fluide, étant le principe de toute matière, est lui-même de la matière, bien que dans un état complet d'éthérisation.

Un phénomène analogue se passe dans la formation du corps fluïdique, ou përisprit : c'est également une condensation du fluide cosmique autour du foyer d'intelligence, ou *âme*. Mais ici la transformation moléculaire s'opère différemment, car le fluide conserve son impondérabilité et ses qualités éthérées. Le corps përisprital et le corps humain ont donc leur source dans le même fluide ; l'un et l'autre sont de la matière, quoique sous deux états différents. Nous avons donc eu raison de dire que le përisprit est de même nature et de même origine que la matière la plus grossière. Il n'a, comme on le voit, rien de surnaturel, puisqu'il se lie par son principe aux choses de la nature, dont il n'est qu'une variété.

Le fluide universel étant le principe de tous les corps de la nature, animés et inanimés, et par conséquent de la terre, des pierres, Moïse était dans le vrai quand il dit : « Dieu forma le corps de l'homme du limon de la terre. » Ce qui ne veut point dire que Dieu prit de la terre, la pétrit et en façonna le corps de l'homme, comme on façonne une statue avec de la terre glaise, ainsi que l'ont cru ceux qui prennent les paroles bibliques à la lettre, mais que le corps était formé des mêmes principes ou éléments que le limon de la terre, ou qui avaient servi à former le limon de la terre.

Moïse ajoute : « Et il lui donna une *âme vivante*, faite à sa *ressemblance*. » Il fait ainsi une distinction entre l'âme et le corps ; il indique qu'elle est d'une nature différente, qu'elle n'est point matière, mais spirituelle et immatérielle comme Dieu. Il dit : une *âme vivante*, pour spécifier qu'en elle *seule* est le principe de vie, tandis que le corps, formé de matière, par lui-même ne vit pas. Ces mots : à sa *ressemblance*, impliquent une *similitude* et non une *identité*. Si Moïse eût regardé l'âme comme une *portion* de la Divinité, il aurait dit : Dieu l'anima en lui donnant une âme tirée de sa propre substance, comme il dit que le corps était tiré de la terre.

Ces réflexions sont une réponse aux personnes qui accusent le Spiritisme de matérialiser l'âme, parce qu'il lui donne une enveloppe semi-matérielle.

VIII

Dans l'état normal, le përisprit est invisible pour *nos yeux*, et impalpable pour notre toucher, comme le sont une infinité de fluides et

de gaz. Cependant l'invisibilité, l'impalpabilité, et même l'impondérabilité du fluide périsprital ne sont pas absolues ; c'est pourquoi nous disons *dans l'état normal*. Il subit, dans certains cas, soit peut-être une condensation plus grande, soit une modification moléculaire d'une nature spéciale qui le rend momentanément visible ou tangible : c'est ainsi que se produisent les apparitions. Sans qu'il y ait apparition, beaucoup de personnes ressentent l'impression fluidique des Esprits par la sensation du toucher, ce qui est l'indice d'une nature matérielle.

De quelque manière que s'opère la modification atomique du fluide, il n'y a pas cohésion comme dans les corps matériels ; l'apparence se forme instantanément et se dissipe de même, ce qui explique les apparitions et les disparitions subites. Les apparitions, étant le produit d'un fluide matériel invisible, rendu visible par suite d'un changement momentané dans sa constitution moléculaire, ne sont pas plus surnaturelles que les vapeurs rendues alternativement visibles ou invisibles par la condensation ou la raréfaction. Nous citons la vapeur comme point de comparaison, sans prétendre qu'il y ait similitude de cause et d'effet.

IX

Quelques personnes ont critiqué la qualification de *semi-matérielle* donnée au périsprit, en disant qu'une chose est matière ou ne l'est pas. En admettant que l'expression soit impropre, il faudrait s'en prendre à l'absence d'un terme spécial pour exprimer cet état particulier de la matière. S'il en existe un mieux approprié à la chose, les critiques auraient dû l'indiquer. Le périsprit est matière, ainsi que nous venons de le voir, philosophiquement parlant, et par son essence intime ; personne ne saurait le contester ; mais il n'a pas les propriétés de la matière tangible, telle qu'on la conçoit vulgairement ; il ne peut être soumis à l'analyse chimique ; car, bien qu'il ait le même principe que la chair et le marbre, et qu'il puisse en prendre les apparences, ce n'est, en réalité, ni de la chair ni du marbre. Par sa nature éthérée, il tient à la fois de la matérialité par sa substance, et de la spiritualité par son impalpabilité, et le mot *semi-matériel* n'est pas plus ridicule que celui de *semi-double*, et tant d'autres, car on peut dire aussi qu'une chose est double ou ne l'est pas.

X

Le fluide cosmique, en tant que principe élémentaire universel, offre deux états distincts : celui d'éthérisation ou d'impondérabilité,

que l'on peut considérer comme l'état normal primitif, et celui de matérialisation ou de pondérabilité, qui n'est en quelque sorte que consécutif. Le point intermédiaire est celui de la transformation du fluide en matière tangible ; mais, là encore, il n'y a pas de transition brusque, car on peut considérer nos fluides impondérables comme un terme moyen entre les deux états.

Chacun de ces deux états donne nécessairement lieu à des phénomènes spéciaux ; au second appartiennent ceux du monde visible, et au premier ceux du monde invisible. Les uns, appelés *phénomènes matériels*, sont du ressort de la science proprement dite ; les autres, qualifiés de *phénomènes spirituels*, parce qu'ils se lient à l'existence des Esprits, sont dans les attributions du Spiritisme ; mais ils ont entre eux de si nombreux points de contact, qu'ils servent à s'éclairer mutuellement, et que, comme nous l'avons dit, l'étude des uns ne saurait être complète sans l'étude des autres.

C'est à l'explication de ces derniers que conduit l'étude des fluides dont nous ferons ultérieurement le sujet d'un travail spécial.

Le spiritisme et la magistrature.

Des poursuites judiciaires contre les Spirites. - Lettres d'un juge d'instruction.

Le Spiritisme compte dans ses rangs plus d'un magistrat, ainsi que nous l'avons dit maintes fois, non seulement en France, mais en Italie, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, et dans la plupart des pays étrangers. La plupart des détracteurs de la doctrine, qui croient avoir le privilège du bon sens, et traitent d'insensé quiconque ne partage pas leur scepticisme à l'endroit des choses spirituelles, nous ne disons pas *surnaturelles*, puisque le Spiritisme ne les admet pas, s'étonnent que des hommes d'intelligence et de valeur donnent, selon eux, dans un pareil travers. Les magistrats ne sont-ils pas libres d'avoir leur opinion, leur foi, leur croyance ? n'y a-t-il pas parmi eux des catholiques, des protestants, des libres penseurs, des francs-maçons ? Qui donc pourrait incriminer ceux qui sont Spirites ? Nous ne sommes plus au temps où l'on eût cassé, et peut-être brûlé, le juge qui eût osé affirmer publiquement que c'est la terre qui tourne.

Chose étrange ! il y a des gens qui voudraient faire revivre ce temps pour les Spirites. Dans la dernière levée de boucliers, n'a-t-on pas vu

des hommes, qui se disent apôtres de la libre pensée, les signaler à la vindicte des lois comme des malfaiteurs, exciter les populations à leur courir sus, les stigmatiser et leur jeter l'injure à la face dans les feuilles publiques et dans des pamphlets ? Ce fut, dans un moment, non plus de la raillerie, mais une véritable rage, qui, grâce au temps où nous vivons, s'est exhalée en paroles. Il a fallu toute la force morale dont se sentent animés les Spiritistes, toute la modération dont les principes mêmes de la doctrine font une loi, pour conserver le calme et le sang-froid en pareille circonstance, et s'abstenir de représailles qui eussent pu devenir regrettables. Ce contraste a frappé tous les hommes impartiaux.

Le Spiritisme est-il donc une association, une affiliation ténébreuse, dangereuse pour la société, obéissant à un mot d'ordre ? ses adeptes font-ils entre eux un pacte ? L'ignorance, la mauvaise foi seules peuvent avancer de telles absurdités, puisque leur doctrine n'a de secrets pour personne, et qu'ils agissent au grand jour. Le Spiritisme est une philosophie comme une autre, que l'on accepte librement si elle convient, et que l'on rejette si elle ne convient pas ; qui repose sur une foi inaltérable en Dieu et en l'avenir, et qui n'oblige moralement ses adhérents qu'à une seule chose : regarder tous les hommes comme des frères, *sans acception de croyance*, et faire du bien, même à ceux qui nous font du mal. Pourquoi donc un magistrat ne pourrait-il pas s'en dire ouvertement le partisan, la déclarer bonne s'il la trouve bonne, comme il peut se dire partisan de la philosophie d'Aristote, de Descartes ou de Leibnitz ? Craindrait-on que sa justice n'en souffrît ? que cela ne le rendit trop indulgent pour les adeptes ? Quelques observations, à ce sujet, trouvent naturellement ici leur place.

Dans un pays comme le nôtre, où les opinions et les religions sont libres de par la loi, ce serait une monstruosité de poursuivre un individu parce qu'il croit aux Esprits et à leurs manifestations. Si donc un Spirite était déféré à la justice, ce ne serait pas à cause de sa croyance, comme cela se faisait à un autre âge, mais parce qu'il aurait commis une infraction à la loi ; c'est donc la faute que l'on poursuivrait et non la croyance, et, s'il était coupable, il serait justement passible de la loi. Pour incriminer la doctrine, il faudrait voir si elle renferme quelque principe ou maxime qui *autoriserait* ou *justifierait* la faute ; si, au contraire, on y trouve le blâme de cette faute et des instructions en sens opposé, la doctrine ne saurait être responsable de ceux qui ne la comprennent pas ou ne la pratiquent pas. Eh bien ! qu'on scrute la doctrine spirite avec impartialité, et nous défions d'y

trouver un seul mot sur lequel on puisse s'appuyer pour commettre un acte quelconque répréhensible aux yeux de la morale, ou à l'égard du prochain, ou même qui puisse être interprété à mal, car tout y est clair et sans équivoque.

Quiconque se conforme aux préceptes de la doctrine ne saurait donc encourir de poursuites judiciaires, à moins qu'on ne poursuive en lui la croyance même, ce qui rentrerait dans les persécutions contre la foi. Nous n'avons pas encore connaissance de poursuites de cette nature en France, ni même à l'étranger, sauf la condamnation, suivie de l'autodafé de Barcelone, et encore était-ce une sentence de l'évêque et non du tribunal civil, et l'on n'a brûlé que des livres. A quel titre, en effet, poursuivrait-on des gens qui ne prêchent que l'ordre, la tranquillité, le respect des lois ; qui pratiquent la charité, non pas seulement entre eux, comme dans les sectes exclusives, mais envers tout le monde ; dont le but principal est de travailler à leur propre amélioration morale ; qui abjurent, contre leurs ennemis, tout sentiment de haine et de vengeance ? Des hommes qui professent de tels principes ne peuvent être des perturbateurs de la société ; ce ne sont pas eux assurément qui y porteront le trouble, et c'est ce qui faisait dire à un commissaire de police que si tous ses administrés étaient Spiritistes, il pourrait fermer son bureau.

La plupart des poursuites, en pareil cas, ont pour objet l'exercice illégal de la médecine, ou des accusations de charlatanisme, jonglerie, ou escroquerie, par la voie de la médiumnité. Nous dirons d'abord que le Spiritisme ne peut être responsable des individus qui prennent indûment la qualité de médium, pas plus que la science véritable n'est responsable des escamoteurs qui se disent physiciens. Un charlatan peut donc dire qu'il opère à l'aide des Esprits, comme un prestidigitateur dit qu'il opère à l'aide de la physique ; c'est un moyen comme un autre de jeter de la poudre aux yeux ; tant pis pour ceux qui s'y laissent prendre. En second lieu, le Spiritisme, condamnant l'exploitation de la médiumnité, comme contraire aux principes de la doctrine au point de vue moral, et démontrant de plus qu'elle ne doit ni ne peut être un métier ni une profession, tout médium qui ne tire de sa faculté aucun profit *direct* ou *indirect*, *ostensible* ou *dissimulé*, écarte, par cela même, jusqu'à la suspicion d'escroquerie ou de charlatanisme ; dès lors qu'il n'est sollicité par aucun intérêt matériel, la jonglerie serait sans but. Le médium qui comprend ce qu'il y a de grave et de saint dans un don de cette nature croirait le profaner en le faisant servir à des choses mondaines, pour lui et pour les autres,

ou s'il en faisait un objet d'amusement et de curiosité ; il respecte les Esprits comme il voudrait qu'on le respectât lui-même quand il sera Esprit, et ne les met pas en parade. Il sait en outre que la médiumnité ne peut être un moyen de divination ; qu'elle ne peut faire découvrir des trésors, des héritages, ni faciliter la réussite dans les chances aléatoires, et ne se fera jamais diseur de bonne aventure, ni pour de l'argent ni pour rien ; donc il n'aura jamais de démêlés avec la justice. Quant à la médiumnité guérissante, elle existe, cela est certain ; mais elle est subordonnée à des conditions restrictives qui excluent la possibilité de tenir bureau ouvert de consultations, sans suspicion de charlatanisme. C'est une œuvre de dévouement et de sacrifice, et non de spéculation. Exercée avec désintéressement, prudence et discernement, et renfermée dans les limites tracées par la doctrine, elle ne peut tomber sous le coup de la loi.

En résumé, le médium selon les vues de la Providence et le spiritisme, qu'il soit artisan ou prince, car il y en a dans les palais et dans les chaumières, a reçu un mandat qu'il accomplit religieusement et avec dignité ; il ne voit dans sa faculté qu'un moyen de glorifier Dieu et de servir son prochain, et non un instrument pour servir ses intérêts ou satisfaire sa vanité ; il se fait estimer et respecter par sa simplicité, sa modestie et son abnégation, ce qui n'est pas le fait de ceux qui cherchent à s'en faire un marchepied.

La justice, en sévissant contre les médiums exploités, ceux qui mésusent d'une faculté réelle, ou *simulent une faculté qu'ils n'ont pas*, ne frappe donc point la doctrine, mais l'abus ; or, le Spiritisme vrai et sérieux, qui ne vit point d'abus, ne peut qu'y gagner en considération, et ne saurait prendre sous son patronage ceux qui ne peuvent qu'égarer l'opinion publique sur son compte ; en prenant fait et cause pour eux, il assumerait la responsabilité de ce qu'ils font, car ceux-là ne sont pas vraiment Spirites, fussent-ils même réellement médiums.

Tant qu'on ne poursuit dans un Spirite, ou dans ceux qui se donnent pour tels, que les actes répréhensibles aux yeux de la loi, le rôle du défenseur est de discuter l'acte en lui-même, abstraction faite de la croyance de l'accusé ; ce serait un tort grave de chercher à justifier l'acte au nom de la doctrine ; il doit, au contraire, s'attacher à démontrer qu'elle y est étrangère ; l'accusé tombe alors dans le droit commun.

Un fait incontestable, c'est que plus les connaissances d'un magistrat sont étendues et variées, plus il est apte à apprécier les faits sur lesquels il est appelé à se prononcer. Dans un cas de médecine légale,

par exemple, il est évident que celui qui ne serait pas totalement étranger à la science saura mieux juger la valeur des arguments de l'accusation et de la défense que celui qui n'en sait pas le premier mot. Dans une affaire où le Spiritisme serait en cause, et aujourd'hui qu'il est à l'ordre du jour, il peut se présenter incidemment, comme principal ou accessoire, dans une foule de cas, il y a un intérêt réel pour les magistrats à savoir au moins ce que c'est, sans être tenus pour cela d'être Spirites. Dans un des cas précités, ils sauraient incontestablement mieux discerner l'abus de la vérité.

Le Spiritisme s'infiltrant de plus en plus dans les idées, et prenant déjà rang parmi les croyances reçues, le temps n'est pas éloigné où il ne sera pas plus permis à tout homme éclairé d'ignorer ce qu'il en est au juste de cette doctrine, qu'il ne l'est aujourd'hui d'ignorer les premiers éléments des sciences. Or, comme il touche à toutes les questions scientifiques et morales, on comprendra mieux une foule de choses qui, au premier abord, y semblent étrangères. C'est ainsi, par exemple, que le médecin y découvrira la véritable cause de certaines affections, que l'artiste y puisera de nombreux sujets d'inspirations, qu'il sera dans maintes circonstances une source de lumière pour le magistrat et pour l'avocat.

C'est dans ce sens que l'apprécie M. Jaubert, l'honorable vice-président du tribunal de Carcassonne. Chez lui, c'est plus qu'une connaissance ajoutée à celles qu'il possède, c'est une affaire de conviction, parce qu'il en comprend la portée morale. Quoique n'ayant jamais caché son opinion à cet égard, convaincu d'être dans le vrai, et de la puissance moralisatrice de la doctrine, aujourd'hui que la foi s'éteint dans le scepticisme, il a voulu y donner l'appui de l'autorité de son nom, au moment même où elle était le plus violemment attaquée, bravant résolument la raillerie, et montrant à ses adversaires le peu de cas qu'il fait pour lui-même de leurs sarcasmes. Dans sa position, et vu les circonstances, la lettre qu'il nous a prié de publier, et que nous avons insérée dans le numéro de janvier dernier, est un acte de courage dont tous les Spirites sincères garderont précieusement la mémoire. Elle marquera dans l'histoire de l'établissement du Spiritisme.

La lettre suivante, que nous sommes également autorisé à publier, prend rang à côté de celle de M. Jaubert. C'est une de ces adhésions carrément explicites et motivées à laquelle la position de l'auteur donne d'autant plus de poids qu'elle est spontanée, puisque nous n'avons pas l'honneur de connaître ce monsieur. Il juge la doctrine par la seule impression des ouvrages, car il n'avait rien vu. C'est la

meilleure réponse à l'accusation d'ineptie et de jonglerie lancée sans distinction contre le Spiritisme et ses adhérents.

21 novembre 1865.

« Monsieur,

« Permettez-moi, en nouvel et fervent adepte, de vous témoigner toute ma reconnaissance de m'avoir, par vos écrits, initié à la science spirite. Par curiosité, j'ai lu le *Livre des Esprits* ; mais après une lecture attentive, l'étonnement, puis la conviction la plus entière ont succédé chez moi à une méfiante incrédulité. En effet, la doctrine qui en découle donne la solution la plus logique, la plus satisfaisante pour la raison, de toutes les questions qui ont si sérieusement préoccupé les penseurs de tous les âges, pour définir les conditions de l'existence de l'homme sur cette terre, expliquer les vicissitudes qui incombent à l'humanité, et déterminer ses fins dernières. Cette admirable doctrine est incontestablement la sanction de la morale la plus pure et la plus féconde, l'exaltation démontrée de la justice, de la bonté de Dieu et de l'œuvre sublime de la création, ainsi que *la base la plus sûre, la plus ferme de l'ordre social*.

« Je n'ai pas été témoin de manifestations spirites, mais cet élément de preuve, nullement contraire aux enseignements de ma religion (la religion catholique), n'est pas nécessaire à ma conviction. D'abord il me suffit de trouver dans l'ordre de la Providence la raison d'être de l'inégalité des conditions sur cette terre, en un mot, la raison d'être du mal matériel et du mal moral.

« En effet ma raison admet pleinement, comme justifiant l'existence du mal matériel et moral, l'âme sortant simple et ignorante des mains du Créateur, ennoblie par le libre arbitre, progressant par des épreuves et des expiations successives, et n'arrivant au souverain bonheur qu'en acquérant la plénitude de son essence éthérée, par l'affranchissement complet des étreintes de la matière, qui, tout en altérant les conditions de la béatitude, a dû servir à son avancement.

« Et quoi de plus rationnel que, dans cet ordre d'idées, les Esprits, aux différentes phases de leur épuration progressive, communiquent entre eux d'un monde à l'autre, incarné ou invisible, pour s'éclairer, s'entraider, concourir réciproquement à leur avancement, faciliter leurs épreuves et entrer dans la voie réparatrice du repentir et du retour vers Dieu ! Quoi de plus rationnel, dis-je, qu'une telle continuité, un tel affermissement des liens de famille, d'amitié et de charité qui, unissant les hommes à leur passage sur cette terre, doivent,

comme dernière fin, les réunir un jour en une seule famille au sein de Dieu !

« Quel trait d'union sublime : l'amour partant du ciel pour embraser de son souffle divin l'humanité entière, peuplant l'immense univers, et la ramener à Dieu pour la faire participer à la béatitude éternelle dont cet amour est la source ! Quoi de plus digne de la sagesse, de la justice et de la bonté infinie du Créateur ! Quelle grandiose idée de l'œuvre dont le Spiritisme révèle ainsi l'harmonie et l'immensité, en soulevant un coin du voile qui ne permet pas encore à l'homme d'en pénétrer tous les secrets ! Combien les hommes n'en avaient-ils pas restreint l'incommensurable grandeur, en parquant l'humanité sur un point imperceptible, perdu dans l'espace, et en n'accordant qu'à un petit nombre d'élus le bonheur éternel réservé à tous ! Ils ont ainsi ravalé le divin artisan aux proportions infimes de leurs perceptions, des aspirations tyranniques, vindicatives et cruelles inhérentes à leurs imperfections.

« Enfin, il suffit à ma raison de trouver dans cette sainte doctrine la sérénité de l'âme, couronnant une existence résignée aux tribulations providentielles de la vie honnêtement remplie par l'accomplissement de ses devoirs et la pratique de la charité, l'affermissement dans sa foi, par la solution des doutes qui compriment les aspirations vers Dieu, et enfin cette pleine et entière confiance en la justice, la bonté et la miséricordieuse et paternelle sollicitude de son Créateur.

« Veuillez, monsieur, me compter au nombre de vos frères en Spiritisme, et agréer, etc. BONNAMY, *juge d'instruction.* »

Une communication donnée par l'Esprit du père de M. Bonnamy a provoqué la lettre suivante. Nous ne reproduisons pas cette communication, à cause de son caractère intime et personnel, mais nous en publions ci-après une seconde qui est d'un intérêt général.

« Monsieur et cher maître, merci mille fois d'avoir bien voulu évoquer mon père. Il y avait si longtemps que je n'avais entendu cette voix aimée ! Éteinte pour moi depuis tant d'années, elle revit donc aujourd'hui ! Ainsi se réalise le rêve de mon imagination attristée, rêve conçu sous l'impression de notre séparation douloureuse. Quelle douce, quelle consolante révélation, si pleine d'espérance pour moi ! Oui, je vois mon père et ma mère dans le monde des Esprits, veillant sur moi, me prodiguant le bienfait de cette anxieuse sollicitude dont ils m'entouraient sur la terre ; ma sainte mère, dans sa tendre préoccupation

de l'avenir, me pénétrant de son effluve sympathique pour m'amener à Dieu et me montrer la voie des vérités éternelles qui scintillaient pour moi dans un lointain nébuleux !

« Que je serais heureux si, conformément au désir exprimé par mon père de se communiquer de nouveau, son évocation pouvait être jugée utile au progrès de la science spirite, et rentrer dans l'ordre des enseignements providentiels réservés à l'œuvre ! je trouverais ainsi, dans votre journal, les éléments des instructions spirites, mêlés quelquefois aux douceurs de l'entretien de famille. C'est un simple vœu, vous le comprenez, cher maître ; je fais une trop large part aux exigences de la mission qui vous incombe, pour faire d'un tel vœu une prière.

« Je donne pleinement les mains à la publicité de ma lettre ; volontiers j'apporterai mon grain de sable à l'érection de l'édifice spirite ; heureux si, au contact de ma conviction profonde, les doutes s'évanouissaient pour quelques-uns, et si les incrédules pensaient devoir plus sérieusement réfléchir !

« Permettez-moi, cher maître, de vous adresser quelques paroles de sympathie et d'encouragement pour votre dur labeur. Le Spiritisme est un phare providentiel dont l'éclatante et féconde lumière doit dessiller tous les yeux, confondre l'orgueil des hommes, émouvoir toutes les consciences ; son rayonnement sera irrésistible ; et quels trésors de consolation, de miséricorde et d'amour dont vous êtes le distributeur !

« Agréez, etc.

« BONNAMY. »

La loi humaine.

Instruction de l'Esprit de M. Bonnamy père.

La loi humaine, comme toutes choses, est soumise au progrès ; progrès lent, insensible, mais constant.

Quelque admirables que soient, pour certaines gens, les législations antiques des Grecs et des Romains, elles sont bien inférieures à celles qui gouvernent les populations avancées de votre époque ! - Que voyons-nous, en effet, à l'origine de tout peuple ? - Un code de coutumes et d'us puisant sa sanction dans la force et ayant pour moteur l'égoïsme le plus absolu. Quel est le but de tous les législateurs primitifs ? - Détruire le mal et ses instruments pour la plus grande paix de la société. A-t-on souci du criminel ? - Non. - Le frappe-t-on pour le corriger et lui montrer la nécessité d'une conduite plus modérée à l'égard de ses concitoyens ? Est-ce en vue de son amélioration ? - Point du tout ; c'est exclusivement pour préserver la société

de ses atteintes, société égoïste qui rejette impitoyablement de son sein tout ce qui peut troubler sa tranquillité. Aussi toutes les répressions sont-elles excessives et la peine de mort est le plus généralement appliquée.

Cela est concevable, lorsque l'on considère la liaison intime qui existe entre la loi et le principe religieux. Tous deux avancent de concert vers un but unique, en se soutenant mutuellement.

La religion consacre-t-elle les jouissances matérielles et toutes les satisfactions des sens ? la loi dure et excessive frappe le criminel pour débarrasser la société d'un hôte importun. La religion se transforme-t-elle, consacre-t-elle la vie de l'âme et son indépendance de la matière ? Elle réagit aussitôt sur la législation, lui démontre la responsabilité qui lui incombe, dans l'avenir du violateur de la loi ; de là, l'assistance du ministre, quel qu'il soit, aux derniers moments du condamné. On le frappe encore, mais déjà on a souci de cet être qui ne meurt pas tout entier avec son corps et dont la partie spirituelle va recevoir le châtement que les hommes ont infligé à l'élément matériel.

Au moyen âge et depuis l'ère chrétienne, la législation reçoit du principe religieux une influence de plus en plus notable. Elle perd peu de sa cruauté, mais ses mobiles encore absolus et cruels ont complètement changé de direction.

Tout comme la science, la philosophie et la politique, la jurisprudence a ses révolutions, qui ne doivent s'opérer que lentement pour être acceptées par la généralité des êtres qu'elles intéressent. Une nouvelle institution, pour porter fruit, ne doit pas être imposée. L'art du législateur est de préparer les esprits de manière à la faire désirer et considérer comme un bienfait... Tout novateur, de quelques bonnes intentions qu'il soit animé, quelque louables que soient ses desseins, sera considéré comme un despote dont il faut secouer le joug, s'il veut s'imposer, fût-ce même par des bienfaits. - L'homme, par son principe, est essentiellement libre, et veut accepter sans contrainte. De là, les difficultés que rencontrent les hommes trop avancés pour leur temps ; de là, les persécutions dont ils sont accablés. Ils vivent dans l'avenir ! d'un siècle ou deux en avance sur la masse de leurs contemporains, ils ne peuvent qu'échouer et se briser contre la routine réfractaire.

Au moyen âge donc, on avait souci de l'avenir du criminel ; on songeait à son âme, et pour l'amener à résipiscence, on l'effrayait des châtements de l'enfer, des flammes éternelles que lui infligerait, pour un entraînement coupable, un Dieu infiniment juste et infiniment bon !

Ne pouvant s'élever à la hauteur de Dieu, les hommes pour se grandir le ravalèrent à leurs mesquines proportions ! On s'inquiétait

de l'avenir du criminel ; on songeait à son âme, non pour elle-même, mais en raison d'une nouvelle transformation de l'égoïsme, qui consistait à se mettre la conscience en repos, en réconciliant le pécheur avec son Dieu.

Peu à peu, dans le cœur et la pensée d'un petit nombre, l'iniquité d'un pareil système parut évidente. D'éminents esprits tentèrent des modifications prématurées, mais qui, néanmoins, portèrent fruit en établissant des précédents sur lesquels se base la transformation qui s'accomplit aujourd'hui en toutes choses.

Longtemps encore sans doute, la loi sera répressive et châtiara les coupables. Nous ne sommes pas encore arrivés à ce moment où la seule conscience de la faute sera le plus cruel châtement de celui qui l'aura commise ; mais, vous le voyez tous les jours, les peines s'adoucissent ; on a en vue la moralisation de l'être ; on crée des institutions pour préparer sa rénovation morale ; on rend son abaissement utile à lui-même et à la société. Le criminel ne sera plus la bête fauve dont il faut à tout prit purger le monde ; ce sera l'enfant égaré dont il faut redresser le jugement faussé par les mauvaises passions et l'influence d'un milieu pervers !

Ah ! le magistrat et le juge ne sont pas les seuls responsables et les seuls à agir en cette affaire ; tout homme de cœur, prince, sénateur, journaliste, romancier, législateur, professeur et artisan, tous doivent mettre la main à l'œuvre et apporter leur obole à la régénération de l'humanité.

La peine de mort, vestige infamant de la cruauté antique, disparaîtra par la force des choses. La répression, nécessaire dans l'état actuel, s'adoucirra chaque jour ; et, dans quelques générations, la seule condamnation, la mise hors loi d'un être intelligent sera le dernier degré de l'infamie, jusqu'à ce que, de transformations en transformations, la conscience de chacun demeure seule juge et bourreau du criminel.

Et à qui devra-t-on tout ce travail ? Au Spiritisme, qui, depuis le commencement du monde, agit par ses révélations successives, comme mosaïsme, christianismes et spiritisme proprement dit ! – Partout, à chaque période, son influence bienfaisante éclate à tous les yeux, et il y a encore des êtres assez aveugles pour ne pas le reconnaître, assez intéressés à le terrasser pour en nier l'existence ! Ah ! ceux-là sont à plaindre, car ils luttent contre une force invincible : contre le doigt de Dieu.

BONNAMY père (*Méd.*, M. Desliens).

Médiumnité mentale.

Un de nos correspondants nous écrit de Milianah (Algérie) :

« ... A propos du dégagement de l'Esprit, qui s'opère chez tout le monde pendant le sommeil, mon guide spirituel m'y exerce pendant la veille. Tandis que le corps est engourdi, l'Esprit se transporte au loin, visite les personnes et les lieux qu'il aime, et rentre ensuite sans effort. Ce qui me paraît plus surprenant, c'est que, pendant que je suis comme en catalepsie, j'ai le sentiment de ce dégagement. Je m'exerce aussi au recueillement, ce qui me procure l'agréable visite d'Esprits sympathiques incarnés et désincarnés. Cette dernière étude n'a lieu que pendant la nuit, vers deux ou trois heures, et quand le corps, reposé, s'éveille. Je reste quelques instants dans l'attente, comme après une évocation. Je sens alors la présence de l'Esprit par une impression physique, et tout aussitôt une image qui me le fait reconnaître surgit dans ma pensée. La conversation mentale s'établit, comme dans la communication intuitive, et ce genre d'entretien a quelque chose d'adorablement intime. Souvent mon frère et ma sœur, incarnés, me visitent, accompagnés parfois de mon père et de ma mère, du monde des Esprits.

« Il a quelques jours à peine, J'ai eu votre visite, cher maître, et à la douceur du fluide qui me pénétrait, je croyais que c'était un de nos bons protecteurs célestes ; jugez de ma joie en reconnaissant, dans ma pensée ou plutôt dans mon cerveau, comme le timbre même de votre voix. Lamennais nous a donné une communication à cet égard, et doit encourager mes efforts. Je ne saurais vous dire le charme que donne ce genre de médiumnité. Si vous avez près de vous quelques médiums intuitifs, habitués au recueillement et à la tension d'esprit, ils peuvent essayer de même. On évoque, et, au lieu d'écrire, on converse, en exprimant bien son idée, sans verbiage.

« Mon guide m'a souvent fait l'observation que j'avais un Esprit souffrant, un ami qui vient s'instruire ou chercher des consolations. Oui, le Spiritisme est un bienfait inappréciable ; il ouvre un vaste champ à la charité, et celui qui est inspiré de bons sentiments, s'il ne peut venir au secours de son frère matériellement, le peut toujours spirituellement. »

Cette médiumnité, à laquelle nous donnons le nom de *médiumnité mentale*, n'est certes pas faite pour convaincre les incrédules, car elle

n'a rien d'ostensible, ni de ces effets qui frappent les sens ; elle est toute pour la satisfaction intime de celui qui la possède ; mais il faut bien reconnaître aussi qu'elle prête beaucoup à l'illusion, et que c'est le cas de se défier des apparences. Quant à l'existence de la faculté, on n'en saurait douter ; nous pensons même que ce doit être la plus fréquente ; car le nombre des personnes qui subissent, à l'état de veille, l'influence des Esprits et reçoivent l'inspiration d'une pensée qu'ils sentent n'être pas la leur, est considérable ; l'impression agréable ou pénible que l'on ressent parfois à la vue de quelqu'un que l'on voit pour la première fois ; le pressentiment que l'on a de l'approche d'une personne ; la pénétration et la transmission de la pensée, sont autant d'effets qui tiennent à la même cause et constituent une sorte de médiumnité, qu'on peut dire universelle, parce que chacun en possède au moins les rudiments ; mais pour en éprouver des effets marqués, il faut une aptitude spéciale, ou mieux un degré de sensibilité qui est plus ou moins développé selon les individus. A ce titre, comme nous l'avons dit depuis longtemps, tout le monde est médium, et Dieu n'a déshérité personne du précieux avantage de recevoir les salutaires effluves du monde spirituel, qui se traduisent de mille manières différentes ; mais les variétés qui existent dans l'organisme humain ne permettent pas à tout le monde d'obtenir des effets identiques et ostensibles.

Cette question ayant été discutée à la Société de Paris, les instructions suivantes ont été données sur ce sujet par divers Esprits.

I

On peut développer le sens spirituel, comme on voit chaque jour une aptitude se développer par un travail constant. Or, sachez que la communication du monde incorporel avec vos sens est constante ; elle a lieu à chaque heure, à chaque minute, par la loi des rapports spirituels. Que les incarnés osent nier ici une loi même de la nature !

On vient de vous dire que les Esprits se voient et se visitent les uns les autres pendant le sommeil : vous en avez maintes preuves ; pourquoi voudriez-vous que cela n'ait pas lieu pendant la veille ? Les Esprits n'ont pas de nuit. Non ; constamment ils sont à vos côtés ; ils vous surveillent ; vos familiers vous inspirent, vous suscitent des pensées, vous guident ; ils vous parlent, vous exhortent ; ils protègent vos travaux, vous aident à élaborer vos desseins à moitié formés, vos rêves encore indécis ; ils prennent note de vos bonnes résolutions,

luttent lorsque vous luttez. Ils sont là, ces bons amis, au début de votre incarnation ; ils vous rient au berceau, vous éclairent dans vos études ; puis se mêlent à tous les actes de votre passage ici-bas ; ils prient lorsqu'ils vous voient vous préparer à aller les rejoindre.

Oh ! non, ne niez jamais votre assistance de chaque jour ! ne niez jamais votre médiumnité spirituelle ; car vous blasphémerez Dieu, et vous vous feriez taxer d'ingratitude par les Esprits qui vous aiment.

H. DOZON. (*Méd.*, M. DELANNE.)

II

Oui, ce genre de communication spirituelle est bien une médiumnité, comme, du reste, vous en aurez encore d'autres à constater dans le cours de vos études spirites. C'est une sorte d'état cataleptique très agréable pour celui qui en est l'objet ; il procure toutes les joies de la vie spirituelle à l'âme emprisonnée qui y trouve un charme indéfinissable qu'elle voudrait subir toujours ; mais il faut rentrer quand même ; et, semblable au prisonnier auquel on permet de prendre l'air dans un préau, l'âme rentre contrainte dans la cellule humaine.

C'est une médiumnité bien agréable que celle qui permet à un Esprit incarné de voir ses anciens amis, de pouvoir converser avec eux, de leur faire part de ses impressions terrestres, et de pouvoir épancher son cœur dans le sein d'amis discrets, qui ne cherchent point à trouver ridicule ce que vous leur confiez, mais bien à vous donner de bons conseils, s'ils vous sont utiles. Ces conseils, donnés ainsi, ont pour le médium qui les reçoit plus de poids, en ce que l'Esprit qui les lui a donnés, en se montrant à lui, a laissé une impression profonde dans son cerveau, et, par ce moyen, a mieux gravé dans son cœur la sincérité et la valeur de ces conseils.

Cette médiumnité existe à l'état inconscient chez beaucoup de personnes. Sachez qu'il y a toujours près de vous un ami sincère, toujours prêt à soutenir et à encourager celui dont la direction lui est confiée par le Tout-Puissant. Non, mes amis, cet appui ne vous manquera jamais ; c'est à vous à savoir distinguer les bonnes inspirations entre toutes celles qui se heurtent dans le labyrinthe de vos consciences. En sachant comprendre ce qui vient de votre guide, vous ne pouvez vous écarter du droit chemin que doit suivre toute âme qui aspire à la perfection.

Esprit protecteur (*Méd.*, Mme CAUSSE).

III

Il vous a été dit que la médiumnité se révélerait sous différentes formes. Celle que votre Président a qualifiée de *mentale* est bien nommée ; c'est le premier degré de la médiumnité voyante et parlante.

Le médium parlant entre en communication avec les Esprits qui l'assistent ; il parle avec eux ; son esprit les voit, ou plutôt les devine ; seulement il ne fait que transmettre ce qu'on lui dit, tandis que le médium mental peut, s'il est bien formé, adresser des questions et recevoir des réponses, sans intermédiaire de plume ni de crayon, plus facilement que le médium intuitif ; car ici l'Esprit du médium, étant plus dégagé, est un interprète plus fidèle. Mais pour cela il faut un ardent désir d'être utile, travailler en vue du bien avec un sentiment pur de toute pensée d'amour-propre ou d'intérêt. De toutes les facultés médianimiques, c'est la plus subtile et la plus délicate : le moindre souffle impur suffit pour la ternir. C'est dans ces conditions seules que le médium mental obtiendra des preuves de la réalité des communications. Sous peu, vous verrez surgir parmi vous des médiums parlants qui vous surprendront par leur éloquence et leur logique.

Espérez, pionniers qui avez hâte de voir vos travaux s'agrandir ; de nouveaux ouvriers vont venir renforcer vos rangs, et cette année verra se terminer la première grande phase du Spiritisme et en commencer une non moins importante.

Et vous, cher maître, que Dieu bénisse vos travaux ; qu'il vous soutienne, et nous conserve la faveur spéciale qu'il nous a accordée en nous permettant de vous guider et de vous soutenir dans votre tâche, qui est aussi la nôtre.

Comme Président spirituel de la Société de Paris, je veille sur elle et sur chacun de ses membres en particulier, et je prie le Seigneur de répandre sur vous toutes ses grâces et ses bénédictions.

S. LOUIS (Méd., Mme DELANNE).

IV

Assurément, mes amis, la médiumnité, qui consiste à converser avec les Esprits, comme avec des personnes vivant de la vie matérielle, se développera davantage à mesure que le dégagement de l'Esprit s'effectuera avec plus de facilité par l'habitude du recueillement. Plus les Esprits incarnés seront avancés moralement, plus cette facilité des communications mentales sera grande ; ainsi que vous le

disiez, elle ne sera pas d'une bien grande importance au point de vue de la conviction à donner aux incrédules, mais elle a pour celui qui en est l'objet une grande douceur, et elle l'aide à se dématérialiser de plus en plus. Le recueillement, la prière, cet élan de l'âme auprès de son Auteur pour lui exprimer son amour et sa reconnaissance en réclamant aussi son secours, sont les deux éléments de la vie spirituelle ; ce sont eux qui versent dans l'âme cette rosée céleste qui aide au développement des facultés qui y sont à l'état latent. Qu'ils sont donc malheureux ceux qui disent que la prière est inutile parce qu'elle ne change point les décrets de Dieu ! Sans doute, les lois qui régissent les divers ordres de phénomènes ne seront point troublées selon le bon plaisir de tel ou tel, mais la prière n'aurait-elle pour effet que d'améliorer l'individu qui, par cet acte, élève sa pensée au-dessus des préoccupations matérielles, qu'il ne faudrait pas la négliger.

C'est par la rénovation partielle des individus que la société finira par être régénérée, et Dieu sait si elle en a besoin !

Vous êtes révoltés lorsque vous songez aux vices de la société païenne, au temps où le Christ est venu apporter sa réforme humanitaire ; mais de vos jours, les vices, pour être voilés sous des formes plus empreintes de politesse et d'urbanité, n'en existent pas moins. Ils n'ont pas de magnifiques temples comme ceux de la Grèce antique, mais, hélas ! ils en ont dans le cœur de la plupart d'entre les hommes, et ils causent parmi eux les mêmes ravages qu'ils occasionnaient parmi ceux qui ont devancé l'ère chrétienne. Ce n'est donc pas sans une grande utilité que les Esprits sont venus rappeler les enseignements donnés il y a dix-huit siècles, puisque, les ayant oubliés ou mal compris, vous ne pouviez en profiter et les répandre selon la volonté du divin crucifié.

Remerciez donc le Seigneur, vous tous qui avez été appelés à coopérer à l'œuvre des Esprits, et que votre désintéressement et votre charité ne faiblissent jamais, car c'est à cela que l'on reconnaîtra parmi vous les vrais Spiritistes.

LOUIS DE FRANCE (Méd., Mm BREUL).

Notices bibliographiques.

Spirite,

Histoire fantastique, par THÉOPHILE GAUTIER.

Dans la Revue de décembre dernier, nous avons dit quelques mots de ce roman qui a paru en feuilletons dans le *Moniteur universel* et qui est aujourd'hui publié en un volume. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas d'en donner une analyse détaillée, et surtout d'en citer quelques passages dont les idées sont incontestablement puisées à la source même du Spiritisme, mais la plupart de nos lecteurs l'ayant déjà lu sans doute, un compte rendu développé serait superflu. Nous dirons seulement que la part faite au fantastique est certainement un peu large, et qu'il faudrait se garder de prendre tous les faits à la lettre ; il faut considérer qu'il ne s'agit point d'un traité de Spiritisme. La vérité est dans le fond des idées et des pensées, qui sont essentiellement spirites et rendues avec une délicatesse et une grâce charmantes, bien plus que dans les faits, dont la possibilité est parfois contestable. Quoique roman, cet ouvrage n'en a pas moins une grande importance par le nom de l'auteur d'abord, et parce que c'est la première œuvre capitale sortie des écrivains de la presse, où l'idée spirite soit carrément affirmée, et qu'il a paru dans un moment où il semblait être un démenti jeté au milieu du flot d'attaques dirigées contre cette idée. La forme même du roman avait son utilité ; elle était certainement préférable, comme transition, à la forme doctrinale aux allures sévères ; grâce à une légèreté apparente, il a pénétré partout, et l'idée avec lui.

Quoique Théophile Gautier soit un des auteurs favoris de la presse, celle-ci a été, contre son ordinaire, d'une sobriété parcimonieuse à l'égard de ce dernier ouvrage. Elle ne savait si elle devait le louer ou le blâmer. Blâmer Théophile Gautier, un ami, un confrère, un écrivain aimé du public ; dire qu'il avait fait une œuvre absurde, était chose difficile ; louer l'ouvrage, c'était louer et prôner l'idée ; garder le silence à l'égard d'un nom populaire, c'eût été un affront. La forme romanesque a levé l'embarras ; elle a permis de dire que l'auteur avait fait une belle œuvre d'imagination et non de conviction ; on a donc parlé, mais peu parlé ; c'est ainsi qu'avec l'incrédulité même il y a des accommodements. On a remarqué une chose assez singulière : le jour où l'ouvrage a paru en volume, il était chez tous les libraires dé-

taillants avec une petite affiche placée à l'extérieur ; quelques jours après, toutes les affiches avaient disparu.

Dans les rares et maigres comptes rendus des journaux, on trouve des aveux significatifs, échappés par mégarde, sans doute, à la plume de l'écrivain. Dans le *Courrier du Monde illustré* du 16 décembre 1865, on lit ce qui suit :

« Il faut croire que, sans s'en douter, sans professer la doctrine, sans même avoir beaucoup sondé ces insondables questions de spiritisme et de somnambulisme, le poète Théophile Gautier, par la seule intuition de son génie poétique, a mis dans le mille de l'infini, mangé la grenouille de l'inexplicable et trouvé le Sésame des évocations mystérieuses, car le roman qu'il a publié en feuilletons dans le *Moniteur*, sous le titre de *Spirite*, a violemment agité tous ceux qui s'occupent de ces dangereuses questions. L'émotion a été immense, et il faut, pour en mesurer toute la portée, être obligé de parcourir, comme nous le faisons, les journaux de l'Europe entière.

« Toute l'Allemagne spirite s'est levée comme un seul homme, et comme tous ceux qui vivent dans la contemplation d'une idée n'ont d'yeux et d'oreilles que pour elle, un des organes les plus sérieux de l'Autriche prétend que l'empereur a commandé à Théophile Gautier ce prodigieux roman afin de détourner l'attention de la France des questions politiques. Première assertion, dont je n'exagère absolument pas la portée. La deuxième assertion m'a frappé à cause de son côté fantastique.

« Selon la feuille allemande, le poète de la *Comédie de la Mort*, très agité à la suite d'une vision, serait gravement malade, aurait été transporté à Genève, et là, sous l'empire de la fièvre, aurait été forcé de garder le lit pendant plusieurs semaines, en proie à des cauchemars, étranges, à des hallucinations lumineuses, jouet constant des Esprits errants. Au matin, on aurait retrouvé au pied de son lit les feuillets épars de son manuscrit de *Spirite*.

« Sans assigner à l'inspiration qui a guidé la plume de l'auteur d'*Avatar* une source aussi fantastique, nous croyons fermement qu'une fois entré dans son sujet, l'écrivain du *Roman de la Momie* se sera enivré de ces visions, et qu'au paroxysme il aura tracé cette description admirable du ciel qui est une de ses plus belles pages.

« La correspondance qu'a fait naître la publication de *Spirite* est extrêmement curieuse. Nous regrettons qu'un sentiment de convenance ne nous ait pas permis de demander copie d'une des lettres reçues par le poète des *Emaux et camées* ».

Nous ne faisons pas ici de critique littéraire, sans cela nous pourrions trouver d'un bon goût douteux l'espèce de catalogue que l'auteur saisit l'occasion de placer dans son article, lequel, du reste, nous

semble aussi pécher un peu par le défaut de clarté. Nous avouons n'avoir pas compris la phrase de la grenouille ; elle est cependant citée textuellement. Cela tient peut-être à l'embarras d'expliquer où le célèbre romancier a puisé de pareilles idées, et comment il a osé les présenter sans rire. Mais ce qui est plus important, c'est l'aveu de la sensation produite par cet ouvrage dans l'Europe entière. Il faut donc que l'idée spirite soit bien vivace et bien répandue ; ce n'est donc pas un avorton mort-né. Que de gens sont rangés d'un trait de plume, par nos adversaires, dans la catégorie des crétins et des idiots ! Heureusement leur jugement n'est pas définitif ; MM. Jaubert, Bonnamy et bien d'autres interjettent appel.

L'auteur qualifie ces questions de dangereuses. Mais, selon lui et ses confrères en scepticisme, ce sont des billevesées ridicules ; or, qu'est-ce qu'une billevesée peut avoir de dangereux pour la société ? De deux choses l'une : il a ou il n'y a pas au fond de tout cela quelque chose de sérieux. S'il n'y a rien, où est le danger ? Si l'on eût écouté à l'origine tous ceux qui ont déclaré dangereuses la plupart des grandes vérités qui brillent aujourd'hui, où en serions-nous du progrès ? La vérité n'a de dangers que pour les poltrons qui n'osent la regarder en face, et les *intéressés*.

Un fait non moins grave, que plusieurs journaux se sont empressés de reproduire, comme s'il était prouvé, c'est que l'empereur aurait commandé ce *prodigieux* roman pour détourner l'attention de la France des questions politiques. Ce n'est évidemment là qu'une supposition, car, en admettant la réalité de cette origine, il n'est pas présumable qu'on ait été la divulguer. Mais cette supposition même est un aveu de la puissance de l'idée spirite, puisqu'on reconnaît qu'un souverain, le plus grand politique de nos jours, a pu la juger propre à produire un pareil résultat. Si telle eût été la pensée qui a présidé à l'exécution de cet ouvrage, il nous semble que la chose était superflue, car il a paru au moment même où les journaux se chargeaient à l'envi les uns des autres de préoccuper l'attention par le tapage qu'ils faisaient à propos des frères Davenport.

Ce qu'il y a de plus clair dans tout ceci, c'est que les détracteurs du Spiritisme ne peuvent s'expliquer la prodigieuse rapidité du progrès de l'idée, malgré tout ce qu'ils font pour l'arrêter ; ne pouvant nier le fait qui devient chaque jour de plus en plus évident, ils s'évertuent à en chercher la cause partout où elle n'est pas, dans l'espoir d'en atténuer la portée.

Dans un article intitulé : *Livres d'aujourd'hui et de demain*, signé ÉMILE ZOLA, l'*Événement* du 16 février donne un résumé très exigu du sujet de l'ouvrage en question, accompagné des réflexions suivantes :

« Le Moniteur a donné dernièrement une nouvelle fantastique de Théophile Gautier : *Spirite*, que la librairie Charpentier vient de publier en un volume.

« L'œuvre est à la plus grande gloire des Davenport ; elle nous promène dans le pays des Esprits, nous montre l'invisible, nous révèle l'inconnu. Le journal officiel a donné là les bulletins de l'autre monde.

« Mais je me défie de la foi de Théophile Gautier. Il a une bonhomie ironique qui sent l'incrédulité d'une lieue. Je le soupçonne d'être entré dans l'invisible pour le seul plaisir de décrire à sa guise des horizons imaginaires.

« Au fond, il ne croit pas un mot des histoires qu'il conte, mais il se plaît à les conter, et les lecteurs se plairont à les lire. Tout est donc pour le mieux dans la meilleure des incrédulités possibles.

« Quoi qu'il écrive, Théophile Gautier est toujours écrivain pittoresque et poète original. *S'il croyait à ce qu'il dit, il serait parfait, - et ce serait peut-être dommage.* »

Singulier aveu, singulière logique, et plus singulière conclusion ! Si Théophile Gautier croyait à ce qu'il dit dans *Spirite*, *il serait parfait* ! Les doctrines spirites conduisent donc à la perfection ceux qui se les assimilent ; d'où la conséquence que si tous les hommes étaient Spirites, ils seraient tous parfaits. Un autre aurait conclu : « Hâtons-nous de répandre le Spiritisme ; »... mais, non ; *ce serait dommage* !

Que de gens repoussent les croyances spirites, non par la crainte de devenir parfaits, mais simplement par celle d'être obligés de s'amender ! Les Esprits leur font peur, parce qu'ils parlent de l'autre monde, et ce monde a pour eux des terreurs ; c'est pourquoi ils se bouchent les yeux et les oreilles.

La Femme du Spirite,

Par Ange DE KÉRANIQU.

L'*Evénement* du 19 février contient, sur cet ouvrage, l'article suivant, signé ZOLA, comme le précédent.

« Décidément, les romanciers, à court d'imagination en ces temps de production incessante, vont s'adresser au Spiritisme pour trouver des sujets nouveaux et étranges. Dans mon dernier article, je parlais de *Spirite*, de Théophile Gautier ; aujourd'hui, j'ai à annoncer la mise en vente chez Lemer de *la Femme du Spirite*, par Ange de Kéraniqu.

« Peut-être le Spiritisme va-t-il fournir au génie français le merveilleux nécessaire à toute épopée bien conditionnée.

« Les Davenport nous auront ainsi apporté un des éléments du poème épique que la littérature française attend encore.

« Le livre de M. de Kéraniqu est un peu diffus ; on ne sait s'il raille

ou s'il parle sérieusement ; mais il est plein de détails curieux qui en font une œuvre intéressante à feuilleter.

« Le conte Humbert de Luzy, un spirite émérite, une sorte d'Antéchrist qui fait valser les tables, a épousé une jeune femme à qui il inspire tout naturellement une peur effroyable.

« La jeune femme, c'était à craindre, veut prendre un amant. C'est ici que l'histoire devient vraiment originale. Les Esprits se font les gardiens de l'honneur du mari, et, à deux reprises, dans des circonstances désespérées, ils sauvent cet honneur à l'aide d'apparitions et de tremblements de terre.

« Si j'étais marié, je me ferais Spirite. »

L'idée spirite fait décidément son entrée dans la presse par le roman. Elle y entre parée : la vérité toute nue choquerait la vue de ces messieurs. Nous ne connaissons ce nouvel ouvrage que par l'article ci-dessus, nous n'en pouvons donc rien dire. Nous constaterons seulement que l'auteur de ce compte rendu énonce, sans en voir peut-être toute la portée, une grande et féconde vérité, c'est que la littérature et les arts trouveront dans le Spiritisme une riche mine à exploiter. Nous l'avons dit depuis longtemps : il y aura un jour *l'art spirite* comme il y a eu l'art païen et l'art chrétien. Oui, le poète, le littérateur, le peintre, le sculpteur, le musicien, l'architecte même puiseront à pleines mains à cette source nouvelle des sujets d'inspirations sublimes quand ils l'auront *exploré* ailleurs que dans le fond d'une armoire. Théophile Gautier est entré le premier dans la lice par une œuvre capitale pleine de poésie ; il aura des imitateurs, cela n'est pas douteux. « Peut-être le spiritisme va-t-il fournir les éléments du poème épique que la littérature française attend encore ; » ce ne serait déjà pas un résultat si fort à dédaigner. (Voir *Revue spirite* de décembre 1860, page 366, l'Art païen et l'Art chrétien.)

Des forces naturelles inconnues³.

Par HERMÈS.

Ceci n'est plus du roman ; c'est une réfutation, au point de vue de la science, des critiques dirigées contre les phénomènes spirites, à propos des frères Davenport, et de l'assimilation qu'on prétend établir entre ces phénomènes et les tours de la prestidigitation. L'auteur fait la part du charlatanisme, qui se glisse dans tout, et des conditions défavorables dans lesquelles se sont présentés les Davenport, conditions qu'il ne cherche point à justifier ; il examine les phénomènes eux-mêmes, abstraction faite des personnes, et parle avec l'autorité du savant. Il relève vigoureusement le gant jeté par une partie de la presse en cette circonstance, et stigmatise ses excentricités de langage, qu'il traduit

³ Broch. In-18. Prix : 1 fr. - Librairie Didier.

à la barre du bon sens, en montrant jusqu'à quel point elle s'est écartée d'une loyale discussion. Nous pouvons ne pas partager le sentiment de l'auteur sur tous les points, mais nous n'en disons pas moins que son livre est une réfutation difficile à réfuter ; aussi la presse hostile l'a-t-elle généralement passé sous silence. Cependant l'*Événement* du 1^{er} février en a rendu compte en ces termes :

« J'ai entre les mains un livre qui aurait dû paraître l'automne dernier. Il y est question des Davenport. Ce livre, qui est signé du pseudonyme « Hermès, » a pour titre : *Des forces naturelles inconnues*, et prétend que nous devons accepter l'armoire et les deux frères, parce que nos sens sont débiles et que nous ne pouvons expliquer tout dans la nature. Inutile de dire que ce livre a été édité à la librairie Didier.

« Je ne parlerais pas de ces feuilles qui se trompent de saison, si elles ne contenaient un violent réquisitoire contre la presse parisienne tout entière. M. Hermès dit carrément leur fait aux rédacteurs de l'*Opinion*, du *Temps*, de la *France*, du *Figaro*, du *Petit Journal*, etc. Ils ont été insolents et cruels, leur mauvaise foi n'a eu d'égale que leur sottise. Ils ne comprenaient pas, donc ils ne devaient pas parler. Ignorance, fausseté, grossièreté, ces journalistes ont commis tous les crimes.

« M. Hermès est bien dur. Louis Ulbach est appelé « l'homme aux lunettes, » sanglante injure s'il en fut. Edmond About, qui avait demandé quelle différence il y avait entre les médiums et le docteur Lapommerais, reçoit largement la monnaie de sa pièce. M. Hermès déclare « qu'il ne s'étonne pas que certains amateurs de calembours aient traîné à fleur du sol le nom de son gracieux contradicteur. » Sentez-vous toute la délicatesse de ce jeu de mots par à peu près ?

« M. Hermès finit par avouer qu'il vit dans un jardin retiré et qu'il n'a souci que de la vérité. Il serait préférable qu'il vécût dans la rue et qu'il eût tout le calme et toute la charité chrétienne de la solitude. »

N'est-il pas curieux de voir ces messieurs donner des leçons *théoriques de calme et de charité chrétienne* à ceux qu'ils injurient gratuitement, et trouver mauvais qu'ils leur répondent ? Et cependant on ne reprochera pas à M. Hermès de manquer de modération, puisque, par excès d'égards, il ne cite aucun nom propre. Il est vrai que les citations, ainsi groupées, forment un bouquet assez peu gracieux. A qui la faute si ce bouquet n'exhale pas un parfum d'urbanité et de bon goût ? Pour avoir droit de se plaindre de quelques appréciations un peu sévères, il aurait fallu ne pas les provoquer.

ALLAN KARDEC.